

FAP 2020 : RESUMES DES CONFERENCES DE LA XXVIII^{ème} EDITION

- version de janvier 2020 -

Monsieur **Daniel Warner**, ancien Directeur du Centre international pour la gouvernance à l'Institut des Hautes Etudes Internationales et du Développement (IHEID) : « Ascension et Déclin du multilatéralisme »

Monsieur **Jean-François Bayart**, Professeur d'anthropologie et de sociologie, titulaire de la Chaire Yves Oltramare « Religion et politique dans le monde contemporain » à l'Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID) : « Sociologie historique et compréhension du multilatéralisme : globalisation, universalisation de l'Etat et repli identitaire »

Monsieur **Karim Amellal**, Chargé de cours à Sciences Po Paris, Délégué général de Civi Fab et essayiste, « Ubérisation, micro-travail, intelligence artificielle : la servitude 2.0 ? »

DANIEL WARNER : "Montée et Descente du multilatéralisme"

Honorables délégués, cher Professeur Warner,

Le Forum annuel de la Planta est une simulation d'une AG de l'ONU. Pour la 28^{ème} année consécutive, des étudiants du Lycée-Collège de la Planta vont, le 27 mars 2020, dans la salle du Grand Conseil valaisan, débattre de deux résolutions, dont l'une portera sur le thème du multilatéralisme et de la sécurité collective.

Le 12 décembre 2018, l'AG de l'ONU, à New York, a adopté une résolution dans laquelle elle déclare qu'à partir de 2019, "le 24 avril sera la Journée internationale du multilatéralisme et de la diplomatie au service de la paix"¹. L'objectif est de "promouvoir et renforcer le multilatéralisme", afin de pouvoir "régler les différends par des moyens pacifiques" et de "préserver les générations futures du fléau de la guerre".

Le 24 avril 2019, des délégations d'une soixantaine d'Etats se sont réunies pour commémorer cette première journée. Dans son discours introductif lu par sa Secrétaire de cabinet, le Secrétaire général de l'ONU a constaté que le fait même que l'on ait eu besoin de proclamer une telle journée en dit long sur l'état actuel du multilatéralisme et de la coopération internationale.

Les représentants de différents Etats présents ont ensuite leur très fort attachement au multilatéralisme² :

- "l'alternative au multilatéralisme est un « abîme » que les générations futures ne nous pardonneraient pas" (Suisse)
- "le monde a plus que jamais besoin du multilatéralisme" (Chine)
- Il faut "protéger le multilatéralisme et défendre nos normes", sinon nous assisterons à "un retour à la loi du plus fort." (Turquie)
- Le délégué russe a "plaidé pour le respect du droit international, en particulier la Charte, et pour la promotion de la coopération au lieu de la confrontation. Ce n'est que par des efforts concertés que l'on peut arriver à un monde juste et harmonieux".
- Le délégué indien "s'est rallié au constat du Secrétaire général selon lequel le multilatéralisme est de nos jours en crise, alors même que le monde en a plus que jamais besoin. Débattre du multilatéralisme à l'ONU est donc la discussion la plus pertinente de la décennie".

Apparemment tout le monde s'accorde pour dire que le multilatéralisme est la seule voie possible vers une paix durable, tout en soulignant qu'il est "attaqué en permanence" (Venezuela).

Mais les délégations qui ont participé à cette journée n'étaient qu'un peu plus d'une cinquantaine. Je ne sais pas si la France et le Royaume-Uni étaient présents, mais ils n'ont apparemment pas pris la parole. Les Etats-Unis n'ont plus. Ce qui est logique : ils se sont en effet opposés à la mise en place de cette Journée, craignant que "la « prolifération » des journées internationales n'en dilue la valeur."

Monsieur Warner, vous avez étudié la philosophie, la religion et les sciences politiques.

¹

² <https://www.un.org/press/fr/2019/ag12140.doc.htm>

Certaines expériences de vie qui vous ont profondément marqués. Refusant de participer à la guerre du Vietnam, vous vous êtes engagés comme enseignant dans les quartiers difficiles de New York. Entre autres dans une école de Harlem, alors que ce quartier était synonyme de ghetto de pauvreté et de violence urbaine.

Jusqu'en 2010, vous avez été directeur du Centre pour la gouvernance internationale (CIG) à l'Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID) de Genève.

En plus de votre enseignement, vous avez travaillé pour de nombreuses organisations internationales (l'Otan et l'Organisation internationale du travail entre autres).

En tant que spécialiste en diplomatie multilatérale, différents ministères des affaires étrangères vous ont appelé à contribuer à la formation de leurs diplomates.

Vous êtes très fréquemment sollicités par les médias pour commenter l'actualité internationale, et par le Forum annuel de la Planta, qui non seulement a eu le privilège de vous recevoir déjà plusieurs fois, mais bénéficie régulièrement de vos précieux conseils.

Monsieur Warner, nous sommes très heureux de vous recevoir à nouveau au Lycée-Collège de la Planta.

En ouverture de sa conférence, le professeur Warner présente quelques commentaires :

- Il félicite les organisateurs du FAP et les étudiants. Il trouve extraordinaire de voir tant d'étudiants intéressés par les affaires internationales. C'est important mais pas du tout évident.
- Les étudiants ne réalisent pas qu'ils sont des privilégiés. Aux USA, des parents ou des élèves achètent des sacs susceptibles d'offrir une protection contre des cartouches. En Valais, c'est le loup qui suscite la peur.
- *"I'm the powerpoint. J'espère que vous aller écouter sans regarder une machine."*

Le professeur Warner structure son exposé sur quatre questions :

Qu'est-ce que le multilatéralisme ?

Nous célébrons cette année le centième anniversaire de la SDN. Le multilatéralisme prend la forme d'un traité ou d'une convention entre trois Etats ou plus qui font ensemble une institution internationale.

Un Etat dispose d'un territoire qu'il contrôle, sur lequel il peut utiliser la force de manière légitime. Il est également reconnu comme tel par les autres Etats. On peut ainsi de poser la question de savoir si le Kosovo est un Etat. Pour la Suisse, oui. Par contre, à Moscou, le gouvernement juge que non. Bien que 143 Etats le reconnaissent, il n'a donc pas droit à une place officielle à l'ONU.

Le multilatéralisme est donc un système entre Etats, un système international constitué d'Etats. Ce système date de 1648 et des traités de Westphalie qui mettent un terme à une guerre de religions, qui a ravagé l'Allemagne durant trente ans, tuant environ un tiers de ses habitants. Ces traités marquent le début du système étatique internationale en instaurant deux principes qui sont à la base de tout système interétatique :

- 1° Chaque Etat peut décider de son propre système, par exemple s'il veut être catholique ou protestant. C'est ainsi que la Suisse, ou les Etats-Unis, ont mis en place leur fédéralisme.

2° Les autres Etats ne peuvent pas intervenir dans les affaires internes. C'est la "raison d'Etat". Quand on critique la Russie, le président Poutine répond qu'un Etat peut faire ce qu'il veut.

Un Etat pourrait vivre en autarcie. La Corée du Nord se rapproche de cette situation. En Suisse, certains disent "nous sommes indépendants". Mais c'est oublier qu'il y a des échanges. Cela signifie que l'indépendance complète est impossible et qu'il est avantageux de participer au système international. Même pour les grandes puissances. Et pourtant le président Trump que l'on a pas besoin d'être dans le système international puisque les USA sont désormais indépendants en matière de production de pétrole.

Pourquoi les Etats créent-ils des institutions internationales ?

La première date de 1815 et concerne le Rhin. Le Rhin traversant plusieurs Etats, il s'agissait de s'organiser pour fixer des règles communes³.

Créée en 1874, l'Union postale universelle, dont le siège se trouve à Berne, est la seconde plus ancienne organisation internationale. C'est grâce à elle qu'une lettre postée à Sarajevo arrive ensuite à Genève. Actuellement, les USA disent que les Chinois ne paient pas assez⁴.

³ Avant même que la Commission Centrale soit constituée formellement en 1815, deux éléments essentiels la caractérisant ont été institués dans la période antérieure, dont elle a directement hérités :

- la création d'une organisation fluviale internationale, a consécration de la liberté de navigation.

Le Traité de l'octroi du Rhin du 15 octobre 1804 conclu entre l'Empire français et le Saint Empire Romain Germanique, en exécution du Rescrit général de la députation de l'Empire du 25 février 1803 supprimant les péages divers existant sur le Rhin au bénéfice de l'institution d'un « octroi du Rhin », a créé à Mayence une première administration internationale chargée de « centraliser » les octrois prélevés sur la batellerie rhénane pour les utiliser notamment à l'amélioration de la navigabilité et des chemins de halage. Cette organisation avait aussi une fonction de règlement des litiges nés dans la prescription des octrois.

Le Traité de Paris du 30 mai 1814 pose le principe de la liberté de navigation sur les grands fleuves internationaux de l'Europe.

L'annexe 16 B du 24 mars 1815 de l'Acte final du Congrès de Vienne crée la Commission Centrale composée de représentants des Etats riverains et ayant son siège à Mayence (La Commission a repris dans les faits l'administration créée dans le cadre du Traité de l'Octroi du Rhin).

Ce texte confirme le principe de liberté de navigation sur le Rhin et charge la Commission Centrale de préparer une convention spécifique destinée à mettre en œuvre ce principe. Les travaux dureront 15 ans pour aboutir finalement à la Convention de Mayence du 31 mars 1831.

⁴ Les Etats-Unis ont arraché à Genève un succès sur Pékin. Ils ont obtenu mercredi une réforme de tarifs postaux entre pays et ne quitteront pas l'Union postale universelle (UPU) comme ils le menaçaient. Et lancent un avertissement à l'OMC. (...)

Les Etats-Unis avaient menacé il y a un an de sortir de l'institution si les 192 membres n'adoptaient pas de nouvelles règles sur les compensations que chacun paie au pays de destination d'une lettre ou d'un petit paquet. Les Etats de l'UPU avaient décidé d'organiser un Congrès extraordinaire pour discuter de cette question.

Avec la montée du commerce électronique, les Etats-Unis ont obtenu ce qu'ils souhaitaient. Ils appliqueront librement leurs tarifs dès juillet 2020 de la même manière que les Etats qui importeront autant de lettres qu'eux. Les autres pays devront attendre 2021 pour bénéficier du même avantage.(...)

Washington ne cache pas que cette lutte était «surtout» menée contre la Chine, accusée de subventionner son commerce vers les Etats-Unis grâce à ces frais peu élevés depuis le lancement du système de l'UPU en 1969. Une étape supplémentaire dans les tensions qui opposent ces deux pays, notamment à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur les tarifs douaniers.

Les frais d'envoi de la Chine vers les Etats-Unis vont augmenter, mais cette situation n'aura pas d'impact négatif pour les consommateurs américains, a ajouté le conseiller économique. Reprenant les offensives régulières de M. Trump contre le multilatéralisme, M. Navarro a aussi tenu à lancer un avertissement.

Il s'agit donc d'arrangements normaux entre Etats lorsqu'il y a interdépendance entre eux. Et les exemples abondent, par exemple en matière de santé, d'où la création de l'Organisation mondiale de la santé, qui sert surtout à transmettre des informations devant permettre à chaque Etat de se prémunir contre une maladie telle qu'Ebola ou une fièvre transmise par des oiseaux.

Mais il existe également des organisations qui ne portent pas sur un domaine spécifique. La Société des Nations (SDN) a été créée en 1919, à l'instigation du président des Etats-Unis *Woodrow Wilson, ancien professeur de sciences politiques. Après la catastrophe de la Grande Guerre, les Etats réunis à Versailles ont créé une organisation devant éviter les guerres futures, donc une organisation plus générale qui a pour objectif la paix et la sécurité.*

En 1919 également est créée l'Organisation internationale du travail, sur une base tripartites, devant permettre d'éviter la propagation de la révolution russe.

Puis l'ONU fut créée après la Deuxième Guerre mondiale. Donc il a fallu de grandes catastrophes pour que ces organisations soient créées.

Le rêve de Wilson, à savoir mettre fin à la guerre dans le monde, ne s'est pas réalisé. Genève n'a pas fêté les 100 ans de la SDN alors que celle-ci y avait son siège, car on ne fête pas une organisation qui a échoué.

La SDN tout comme l'ONU ont été créés par les Occidentaux. L'ONU peut être considérée comme un parapluie qui recouvre des organisations spécialisées⁶.

Que se passe-t-il quand de grands Etats ne voient pas l'intérêt d'être dans des organisations internationales ?

1989 marque la fin de la Guerre froide. Et pourtant on n'a pas créé une nouvelle organisation internationale. Car il n'y a pas eu de grande catastrophe.

Actuellement, nous sommes dans une phase de descente du multilatéralisme. En Afghanistan, en Syrie, en Libye, au Yemen, l'ONU n'arrive pas à empêcher la guerre, elle ne trouve pas de solutions.

Les organisations internationales «doivent honorer les droits des Etats-Unis et oeuvrer pour leurs membres», a-t-il ajouté, revendiquant un succès sur cette question. Pour autant, l'ambassadeur américain à l'OMC a admis qu'une réforme de cette organisation sera plus difficile.

Pékin était de son côté favorable au maintien du dispositif de l'UPU, acceptant une augmentation et une uniformisation des tarifs en 2020. Elle s'est pliée au compromis.

⁵ L'action de l'OIT se fonde sur la nécessité d'une coopération entre les gouvernements, les organisations d'employeurs et les organisations de travailleurs, en vue de favoriser le progrès économique et social. Le dialogue entre les gouvernements et les deux «partenaires sociaux» vise à établir un consensus et à faire participer de façon démocratique ceux qui ont des intérêts vitaux dans le monde du travail. L'OIT est la seule institution «tripartite» des Nations Unies en ce sens que ses normes du travail, ses politiques et programmes sont élaborés conjointement par des représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs. Le dialogue social peut prendre la forme de négociations, de consultations, ou simplement d'un échange de vues ou d'informations entre les représentants des employeurs, des travailleurs et des gouvernements.

<https://www.ilo.org/global/topics/workers-and-employers-organizations-tripartism-and-social-dialogue/lang--fr/index.htm>

⁶ Le Système des Nations Unies, qui est aussi souvent appelé officieusement la « famille des Nations Unies », est composé de l'Organisation des Nations Unies et de nombreux programmes, fonds et institutions spécialisées. Chacune de ces entités a sa propre direction, son propre budget et ses propres Etats Membres. Les programmes et fonds sont financés par des contributions volontaires plutôt que statutaires. Les institutions spécialisées sont quant à elles des organisations indépendantes financées par des contributions volontaires et statutaires.

<https://www.un.org/fr/sections/about-un/funds-programmes-specialized-agencies-and-others/>

Le multilatéralisme est un système interétatique. Les Etats sont-ils toujours les grands acteurs du monde actuel ? Si ce n'est pas le cas, il faut changer de système.

Nous assistons actuellement au passage de l'international au global. Les Etats sont en difficulté. Les multinationales, en particulier les GAFAs, affaiblissent le multilatéralisme.

Les médias sont devenus très importants. CNN peut rencontrer le président Poutine quand elle le désire.

La société civile monte en puissance. Une jeune fille de 16 ans prononce un discours à l'ONU. A quel titre parle-t-elle ? C'est extraordinaire. Greta Thunberg ne représente pas les Etats. Elle casse le système étatique. Elle s'adresse aux Etats comme s'ils étaient des égaux.

La plupart des violences actuelles ne sont pas interétatiques mais sont des guerres civiles.

On peut donc se demander si les institutions actuelles ne sont pas dépassées. Elles datent en effet d'après la Deuxième Guerre mondiale. Le monde est fait d'interdépendances, il est complexe. Il faut donc passer du multilatéral au global.

Conclusions

1° *Beaucoup d'institutions ont été créées par des Occidentaux, entre autres par les Carnegie ou les Rockefeller⁷. Ces créations sont fondées sur l'idée que tout le monde doit se rassembler et que les règles du jeu, les règles internationales, sont communes. Mais que faire si quelqu'un ne veut pas respecter ces règles ? Comme les USA qui décident de sortir du Conseil des droits de l'homme. USA qui depuis 20 ans ne se soucient pas de l'Agenda de la Conférence du Désarmement.*

Est-il nécessaire qu'il y ait un leadership occidental ? Comment travailler avec les Chinois qui ont une autre conception de l'Etat ? Ou qui considèrent que les droits économiques et sociaux sont plus importants que les droits politiques tels que la liberté d'expression ? Les 5 membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU justifient leurs privilèges par le fait d'avoir gagné la II^{ème} Guerre mondiale. Mais pourquoi le Nigéria ne pourrait-il pas bénéficier des mêmes privilèges ?

Nous sommes en train de passer de l'international au global. Le réchauffement climatique est un problème global. Tout le monde doit coopérer, y compris les multinationales. Il faut donc passer du multilatéralisme interétatique à la gouvernance globale. Mais comment s'en convaincre sans grande catastrophe.

2° *Les jeunes sont sceptiques vis-à-vis des institutions. Ils lisent des blogs, sur lesquels tout le monde peut s'exprimer, et pas le Nouvelliste, qui lui ne peut pas écrire n'importe quoi, entre autres parce qu'il est soumis à des lois. La notion même d'institution suscite le scepticisme. Pourquoi faudrait-il payer des impôts ? Qu'est-ce que l'impôt paie pour moi ?*

⁷ "Depuis le début du xxe siècle, la scène des relations internationales a vu l'arrivée de nouveaux protagonistes : à côté des États et des chancelleries, de multiples organisations non gouvernementales ont fait leur apparition et ont joué un rôle croissant dans les affaires mondiales, où leur place n'est plus discutée de nos jours. Parmi elles, les grandes fondations philanthropiques, en particulier américaines, occupent une place privilégiée, du fait de leur puissance financière, de la dimension planétaire de leur politique, mais aussi de leur projet universaliste visant à construire une mondialité fortement teintée de couleurs américaines. Pour ce faire, elles ont adopté, dès le début du xxe siècle, une stratégie consistant à favoriser l'émergence d'une élite internationale du savoir et du pouvoir afin de piloter rationnellement les sociétés contemporaines selon un triptyque que l'on pourrait résumer en trois mots : paix, démocratie, économie de marché. La réalisation de ce programme nécessitant la participation active des élites de l'ensemble des pays du monde, l'un des objectifs majeurs des fondations est d'assurer une libre circulation des hommes et des idées, afin de favoriser la synergie entre les producteurs de savoir et les décideurs politiques à l'échelle internationale. Mobiliser les élites pour construire une société démocratique, prospère, pacifique et en route vers le progrès, tel est l'objectif historique de la philanthropie américaine." (<https://www.cairn.info/l-argent-de-l-influence--9782746714410-page-5.html>)

- 3° *La question du leadership est importante. Greta Thunberg ne représente pas un Etat. Elle représente un mouvement des jeunes, c'est la société civile qui lui donne du pouvoir. Ce n'est pas le gouvernement suédois qui lui a donné un titre. Les mouvements tels qu'Occupy Wall Street ou celui mené par une partie de la population de Hong Kong refusent de se faire représenter par des leaders.*
- 4° *Les deux guerres mondiales montrent que les grandes catastrophes suscitent en réaction des mouvements de coopération. Ainsi un Ronald Reagan en est arrivé à considérer qu'il ne collaborerait avec l'URSS qu'en cas d'attaque des Martiens. Le réchauffement climatique constitue une catastrophe. Encore faut-il en être convaincu. Les Etats sont organisés, mais la société civile ne l'est pas. Comment prendre les décisions ? Comment répartir les tâches ? Comment gérer la question du leadership ?*

Les délégués du Forum annuel de la Planta interrogent ensuite le Professeur Warner :

1 Ne pourrait-on pas privilégier les accords bilatéraux au système multilatéral ?*

Selon le Professeur Warner, le problème du système bilatéral est qu'il fonctionne selon une logique de puissance. Ainsi, les Etats-Unis privilégient cette approche dans la mesure où ils peuvent mieux utiliser toute les ressources de la puissance pour promouvoir leurs intérêts.

2 Le multilatéralisme semble en perte de vitesse, en raison de son inefficience apparente. Que faire ?*

2 points doivent ici être considérés selon le Professeur Warner. Premièrement, une catastrophe peut survenir et redonner tout son dynamisme et son intérêt au système multilatéral. Deuxièmement, en l'absence de catastrophe, c'est la problématique du leadership qui peut expliquer l'apparente inefficience du système multilatéral. La Chine du Président Xi Jinping se propose de se substituer aux Etats-Unis au titre de leader du système multilatéral. Celui-ci a par exemple offert d'augmenter les contributions financières de la Chine au système onusien, à l'heure où les Etats-Unis réduisent les leurs. Mais veut-on ou peut-on se permettre d'avoir un leader non occidental pour un système construit jusqu'à l'heure actuelle sur des valeurs et normes occidentales ? Comment redonner sa puissance à l'ONU et qui peut le faire ?

3 M. le Professeur Warner semblait regretter que la ville de Genève n'ait pas cherché à fêter le 100^{ème} anniversaire de la création de la SdN. Mais la SdN a-t-elle connu des réussites ?*

Pour la première fois de l'histoire, on a créé avec la SdN une organisation internationale de portée générale destinée à traiter de la complexe problématique de la paix et de la sécurité internationales. Cette idée a ensuite été reprise par l'ONU. Le système multilatéral n'est peut-être pas parfait, mais l'alternative serait à n'en pas douter pire (la logique de la puissance pure).

4 Le Professeur Warner se demandait comment mieux intégrer la société civile dans le système multilatéral (comment passer de l'international au global). L'OIT, avec son fonctionnement tripartite, pourrait-il être une source d'inspiration ?*

Le problème de l'OIT est que seuls les travailleurs syndiqués sont représentés. Cette institution connaît donc également un problème de représentativité, de légitimité.

5* Le système multilatéral est-il à même de faire face aux défis posés par le réchauffement climatique ?

Bien que le climat touche tout le monde, cette problématique est, selon le Professeur Warner, moins prise au sérieux par les Etats que les problématiques touchant à la paix et à la sécurité, pour le traitement desquelles le système multilatéral a été créé.

6* La proposition de M. Joseph Stiglitz, prix Nobel d'économie, de nationaliser Facebook en l'absence de régulation alternative (démembrement en plusieurs entités) montre-t-elle que les Etats n'ont pas perdu toute marge de manœuvre face aux grandes entreprises privées transnationales ?

Selon le Professeur Warner, on a affaire dans ce genre de cas à une logique de puissance. Il est vrai que, aux Etats-Unis, les lois antitrust pourraient servir de base pour affaiblir les entreprises monopolistiques. Dans le cas américain, lorsque le Congrès veut auditionner M. Zuckerberg, celui-ci se déplace, montrant par là qu'il prend au sérieux cette menace et que les Etats-Unis ont un tel pouvoir de contrainte.

JEAN-FRANCOIS BAYART : "Sociologie historique et compréhension du multilatéralisme : globalisation, universalisation de l'Etat et repli identitaire"

Honorables délégués, Monsieur le professeur,

"L'Etat-nation est devenu un cadre obsolète. (...) Les frontières des Etats n'ont plus de sens quand le capital n'a plus de limites, quand la finance s'est autonomisée, quand la libre circulation est devenue la norme, quand les entreprises sont multinationales." (Albert Ogien, sociologue).⁸

Un tel constat n'est pas récent. Dès le début des années 1990, Kenichi Ohmae - que les profs de géo connaissent bien pour être à l'origine du terme "triade" désignant les trois grandes régions dominant l'économie mondiale - utilise également le terme "obsolète" pour qualifier la situation de l'Etat-nation. Les grandes décisions économiques se prennent désormais à deux niveaux : le monde, dans les états-majors des firmes globalisées, et la région, par exemple la Silicon Valley.

Or, le multilatéralisme, tel qu'il s'est développé depuis 1919, et surtout depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, est "basé sur l'existence d'Etats-nations"⁹, dont nous venons de dire qu'ils sont, pour le moins, menacés par la mondialisation. Il faut donc

⁸ <https://www.telerama.fr/idees/il-y-a-aujourd-hui-une-veritable-soif-de-politique-albert-ogien-sociologue%2C122313.php>

⁹ <https://blogs.letemps.ch/jerome-duberry/2019/08/26/hyperconnective-et-grands-defis-mondiaux-vers-une-plus-grande-solidarite-mondiale/>

inventer autre chose, et cette autre chose, beaucoup utilisent le terme de "gouvernance" pour la désigner.

Mais vous, Monsieur Bayart, vous remettez en cause ce que vous considérez comme une "idée reçue", une "vulgate" qui contamine le débat public à ce sujet. En fait, "ce que l'on nomme la globalisation ou la mondialisation, configure l'Etat, plutôt qu'elle ne le saps. A vrai dire, l'Etat-nation est son rejeton, et non sa victime." (L'impasse national-libérale. Globalisation et repli identitaire, 2017, p. 12)

Je me permets de vous citer encore une fois, en lisant un extrait d'un ouvrage que vous avez publié en 2004, intitulé Le gouvernement du monde. Une critique politique de la globalisation: "Autrement dit, la globalisation n'est pas le fruit de l'hypertrophie des relations transnationales (ou du marché) au détriment de l'Etat, (...). Elle est la synthèse de chacun de ces principes en apparence contradictoire."¹⁰

Le FAP est une simulation d'une AG de l'ONU. Comme cette Assemblée, nous souhaitons réfléchir à un renouveau du multilatéralisme. Mais cette réflexion doit reposer sur des bases solides, sur une bonne compréhension de la réalité actuelle. Vous comprenez donc, honorables délégués, pourquoi nous sommes très heureux que le professeur Bayart ait pu accepter notre invitation.

Monsieur Bayart, vous êtes Professeur à l'Institut de hautes études internationales et du développement (Genève), titulaire de la chaire Yves Oltramare "Religion et politique dans le monde contemporain". Vous avez fondé et vous dirigez la chaire d'Etudes africaines comparées de l'Université polytechnique Mohammed VI (Rabat). Auparavant vous avez été directeur du CERI (Centre national de la recherche scientifique de la République française) de 1994 à 2000, co-fondateur de la revue *Politique africaine* et fondateur de la revue *Critique internationale*, revues que vous avez ensuite dirigées pendant plusieurs années, et directeur de recherche au CNRS (Centre national de la recherche scientifique) de 1989 à 2015.

En plus de ceux déjà évoqués, vous êtes l'auteur de nombreux ouvrages, dont, pour n'en citer qu'un, L'Illusion identitaire, paru en 1996, traduit en arabe, en turc, en italien et en anglais, et réédité en 2018.

Vous intervenez régulièrement dans le débat public, mais uniquement sur des sujets sur lesquels vous avez travaillé, en tant qu'"intellectuel spécifique", que vous distinguez bien de l'"intellectuel engagé", "qui parle de tout et de n'importe quoi, et surtout de ce qu'il ne connaît pas"¹¹.

Professeur Bayart, nous nous réjouissons d'assister à votre conférence.

En préambule de sa conférence, le professeur Bayart invite les étudiants à pratiquer une forme d'hygiène intellectuelle, qui consiste à n'être d'accord qu'avec la moitié de ce qu'il leur dira. Le rôle d'un chercheur est en effet d'être un empêcheur de penser en rond. D'une certaine manière, le but d'une telle conférence pourrait donc être qu'à la fin les étudiants en sachent moins qu'au début. Il s'agit en effet de remettre en cause une vulgate qui nous empêche de comprendre le fonctionnement du système international et qui pollue la politique menée par la plupart des Etats du monde, en particulier lorsqu'ils

¹⁰ Page 31

¹¹ <https://www.jetdencre.ch/lentretien-jet-dencre-no-3-avec-jean-francois-bayart-9598>

prétendent défendre telle ou telle identité. En quelque sorte, l'ouvrage de Jean-François Bayart, "L'Illusion identitaire", n'a servi à rien¹².

Monsieur Bayart dit ne pas être un spécialiste du multilatéralisme. Sa démarche consiste à comprendre l'historicité de l'Etat. Ses premières recherches ont été consacrées à l'Afrique, ce qui lui a permis d'étudier comment des sociétés non occidentales ont "importé" l'Etat, mais l'ont également "réinterprété". Qu'est-ce donc qu'un spécialiste de l'Etat peut dire d'un processus censé détruire l'Etat ? En fait, nous sommes victimes d'un malentendu : le postulat selon lequel il existerait un jeu à somme nulle entre l'Etat et le mondial - la mondialisation remettant en cause notre culture et notre identité - ne correspond pas à la réalité. Si nous ne réalisons pas cela, nous sommes très mal partis pour comprendre le monde contemporain. De plus, les termes "identité" et "culture" n'ont aucun sens. Pour Jean-François Bayart, il n'y a pas de "culture suisse". Il y a bien sûr un Etat suisse. Mais les Valaisans sont différents du reste de la Suisse. Et il y a des différences internes au Valais. En une journée, chacun d'entre nous zappons d'une identité à l'autre : nous sommes étudiants, nous prions à la synagogue, etc. Ces termes ne sont donc pas très utiles pour comprendre le monde contemporain. C'est pourquoi il faut leur préférer trois autres termes, qui forment entre eux une triangulation : la mondialisation, l'Etat-nation, le culturalisme.

La mondialisation

Certains marchés sont fortement mondialisés : ceux des capitaux, des marchandises. Encore qu'en ce qui concerne les marchandises le commerce interne aux firmes peut être considéré comme un protectionnisme déguisé. Par contre le marché du travail reste fragmenté. On assiste parallèlement à une forme de mondialisation du pentecôtisme¹³.

*12 "Les identités n'existent pas. Il n'y a pas d'identité française mais des processus d'identification contradictoires qui définissent la géométrie variable de l'appartenance nationale et citoyenne. La France s'est constituée de cette manière par vagues successives de mouvements humains. Car outre l'immigration, il faut aussi tenir compte dans la définition de la nation française d'un autre mouvement circulatoire : l'exode rural. "L'identité de la France", comme l'appelait Fernand Braudel, procède aussi de l'arrivée à Paris et dans d'autres grandes villes d'Auvergnats, de Bretons, etc. (...) Le débat sur l'identité nationale est très mal venu parce qu'il tend à accréditer cette illusion selon laquelle il y a des identités naturelles, alors que les identités, ce sont ce que nous en faisons socialement, politiquement et empiriquement, au jour le jour." (Jean-François Bayart, *Le Monde*, 6 novembre 2009)*

"Dans L'Illusion identitaire, Jean-François Bayart défend une construction instrumentale de l'identité, appuyée sur un foisonnement d'exemples souvent empruntés à l'Afrique et à l'Europe. On notera un chapitre remarquable sur la matérialisation de l'imaginaire politique, consacré aux traductions vestimentaires, culinaires et corporelles des identités recomposées. Sur le plan théorique, l'auteur montre que, dans bien des cas, la référence à l'ancienneté des traditions dissimule des usages récents. Car les identités sont toujours construites en fonction du présent, en des mouvements dynamiques qui les remodelent (en Inde, les Britanniques définirent l'indianité) ou même les inventent (création à l'époque coloniale du « mythe du chef » en Afrique). Par ailleurs, dans le monde actuel, pratiquement aucune culture n'échappe aux phénomènes d'osmose et de confrontation, qui contraignent au métissage et aux réinterprétations, dans le sens de l'ouverture ou des intégrismes.

*Pour autant, Jean-François Bayart n'est pas partisan de l'uniformisation. Au contraire, l'universalité conduit, selon lui, à la réinvention de la différence. Dans la mesure où il n'existe pas d'identités substantielles, le jeu des réceptions croisées reste ouvert et nécessaire : les Occidentaux doivent admettre que leurs valeurs soient retravaillées par d'autres sociétés. (Norbert Rouland, *Le Monde Diplomatique*", septembre 1997)*

13 "Il ne semble pas volé d'affirmer que le pentecôtisme représente la dernière grande trans-nationalisation religieuse de l'histoire. Le mouvement évangélique a débuté à l'aube du XXe siècle et représente, cent ans plus tard, plus d'un quart des chrétiens dans le monde. Pour Walter Hollenweger, le pionnier des études

Et à une mondialisation technologique. Ces dimensions de la mondialisation ne sont pas nécessairement cohérentes. Parler donc de LA mondialisation est faire preuve de simplisme, alors que la réalité est complexe et plurielle.

L'Etat-nation

Il n'est pas victime de la mondialisation. Il est la forme d'organisation politique qui s'est universalisée parallèlement à la mondialisation. En 1848, lors du Printemps des peuples, les deux vont de pair : le triomphe de l'idée de nation et parallèlement le triomphe du libre-échange et de l'intégration à venir du marché des capitaux avec les financements des canaux de Suez et du Panama. Ces deux logiques sont donc en synergie.

Il en ira de même dans les années 1980/1990. A la fin de la Guerre froide, les nouveaux Etats-nations se convertiront au capitalisme, ou en tout cas à un capitalisme oligarchique qui n'est pas une économie de marché. La Yougoslavie socialiste implose sous l'effet du nationalisme, d'où la création d'Etats-nations qui se convertissent au capitalisme tout en s'intégrant dans l'Union européenne.

Mais les prérogatives des Etats-nations ne sont-elles pas affaiblies sous la pression des multinationales, des ONG, etc. ? Non !

Par la privatisation, les Etats ont décidé de transmettre certaines de leurs prérogatives. Jamais l'Etat n'a été aussi puissant. Dans la lutte que les Etats mènent contre le terrorisme et les migrations, le risque est que, tout en confiant certaines tâches à des privés, ils deviennent de plus en plus autoritaires. En France, le droit d'asile est maintenu. Sinon, l'opinion publique serait choquée. Mais, de facto, ce droit est supprimé puisque le contrôle aux frontières est sous-traité aux compagnies aériennes, qui elles-mêmes le sous-traitent à des compagnies de sécurité. Suite au Big Bang¹⁴, le marché des capitaux a été libéralisé. En parallèle, on a assisté au renforcement du pouvoir des Etats sur ce marché.

Le culturalisme

Il s'agit de la véritable idéologie de la globalisation. Elle repose sur l'idée selon laquelle le monde est divisé en cultures différentes. La culture suisse serait ainsi constituée de chocolat, de cloches, de vaches, etc. Si on définit la culture ainsi, tout le monde comprend à quel point cette définition est simpliste. Mais le simplisme est beaucoup moins flagrant, quoique tout aussi réel, lorsque l'on prétend que la Chine est habitée par des valeurs confucéennes. La Chine a connu le stalinisme, le maoïsme, l'ouverture économique menée par Deng Xiaoping. Elle est désormais une superpuissance mondiale plus ou moins capitaliste. Elle a donc connu des transformations majeures. Taïwan, tout aussi confucéen que la Chine continentale, est pourtant très différente. Que vient faire la culture chinoise ? Il en va de même pour la culture coréenne : Corée du Nord et Corée du Sud sont fondamentalement différentes. Bien que nous sommes tous persuadés du

pentecôtistes, nous sommes face au «seul exemple dans toute l'histoire d'une communauté religieuse qui passe de zéro à 500 millions de membres en moins de cent ans, répartis en Amérique du Sud, Afrique et Asie.» (Revue théologique de Louvain, 2010/41)

¹⁴ **"L'année 1986 marqua un véritable changement de cap pour l'administration britannique qui mit en place une série de réformes visant à informatiser les transactions, à autoriser les groupes financiers étrangers à acheter 100% des actions d'entreprises cotées à la City et à supprimer les commissions fixes pour l'échange d'actions et d'obligations britanniques. Cet événement financier a largement participé à rehausser le rôle de Londres dans les échanges mondiaux. Aujourd'hui, la place financière britannique arrive en tête des premières places financières du monde concernant les échanges de devises. Pour certains analystes économiques, l'ensemble de ces mesures est en partie à l'origine de la crise financière mondiale actuelle.**"
(Mataf.net)

contraire, l'idée de "culture" n'explique rien. En utilisant le concept chinois de "Tianxia", certains cherchent à remettre en cause l'ordre libéral et à lui substituer un ordre multilatéral à dominante culturaliste. Un ordre qui pourrait ainsi légitimer des conceptions des droits de l'homme différentes selon les cultures. Le système international serait alors constitué de régions ayant des cultures différentes¹⁵.

Penser le monde en admettant que les trois pôles du triangle font système

Le monde peut être considéré comme un cocktail constitué de trois ingrédients. Tels des barmen, les dirigeants politiques dosent différemment ces trois ingrédients.

Nicolas Sarkozy a lancé un grand débat sur l'identité nationale. Tout en étant libéral et favorable à la mondialisation, il a ainsi mis l'accent sur le "national", sur l'identité.

Donald Trump, avec son "America First", est très identariste. Il défend une Amérique "blanche", d'avant les mesures anti-ségrationnistes¹⁶, plus ou moins hostile aux "latinos" et aux "blacks". Son rejet d'Obama confine au dégoût. Il est protectionniste mais son ministre au Trésor est très libéral. L'art du barman consiste à savoir doser les ingrédients, mais également à savoir comment servir le cocktail. Trump, par sa vulgarité, prend ses distances avec la classe cultivée de Manhattan.

Boris Johnson défend le nationalisme britannique impérial. Les seuls immigrés acceptés viennent du Commonwealth. Il est le barman d'un pub de quartier d'une ville ayant subi la désindustrialisation.

Emmanuel Macron est le barman de l'hôtel Ritz. Il prépare des cocktails équilibrés. Avant sa campagne de l'élection présidentielle, il est allé faire ses dévotions à Jeanne d'Arc, la grande figure nationale française, à Orléans. Il s'est également rendu au Puy du Fou, un village de Vendée qui fut un haut lieu de la résistance monarchiste à la révolution française, et qui abrite actuellement une sorte de "disneyland" célébrant la grandeur française. Le banquier d'affaires mondialisé célèbre donc la culture et l'identité françaises. Il mène une politique néolibérale qui contribue à l'ubérisation de la "start-up nation" qu'est censée devenir la société française.

¹⁵ "Je pense qu'Huntington a raison sur la moitié de ce qu'il dit, et qu'il s'est peut-être trompé pour l'autre moitié. En fait, je voudrais compléter son propos. Pour commencer, le choc des civilisations existe, ça, je suis d'accord. Par contre, je ne veux pas dire que toutes les civilisations entrent en choc : je pense que cela concerne celles qui relèvent du monothéisme. Par exemple, il peut y avoir des conflits entre le christianisme et l'islamisme, ou alors entre des civilisations qui ont des idéologies qui s'apparentent à des monothéismes. S'il n'y avait pas ce background-là, je pense qu'on verrait plus rarement des chocs des civilisations. Si on prend le cas de la Chine, on peut dire que c'est un pays soit polythéiste soit panthéiste. L'histoire de la Chine s'est caractérisée par l'arrivée du bouddhisme, de christianisme, etc, et il n'y a pas eu de chocs fondés là-dessus. Je subodore donc que, finalement, le choc des civilisations s'applique à des civilisations monothéistes entre elles et probablement moins entre d'autres types de civilisations. Donc Huntington a raison pour une moitié, mais pas pour l'autre. Le Tianxia pourrait éviter ce choc des civilisations grâce à son côté inclusif : il doit prévoir la coexistence de toutes les religions, de toutes les cultures, de toutes les civilisations. En plus, le but du système Tianxia est de supprimer les vecteurs négatifs externes. A ce moment-là, il n'y a pas de problème : il n'y a rien de l'extérieur qui est menaçant, il n'y a donc aucune raison pour qu'on ne puisse pas tous coexister." (Zhao Tingyang, *Les Inrockuptibles*, 24 mars 2018)

¹⁶ "Les Noirs subissent de nombreuses discriminations et exclusions dans les lieux et services publics (trains, bus) en raison des lois ségrégationnistes -lois Jim Crow instaurées en 1876. La ségrégation entre les Blancs et les Noirs est également pratiquée dans certains théâtres et restaurants. Ainsi en 1960, des étudiants noirs en Caroline du Nord, à Greensboro, font un sit-in pendant six mois devant un restaurant avant de pouvoir y être servis. Il faut attendre l'adoption de la loi sur les droits civiques (Civils Rights Act), signé par le président Lyndon Johnson le 2 juillet 1964 pour que toute forme de ségrégation soit interdite dans les lieux publics. Mais les mentalités sont plus lentes à évoluer que les lois dans certains endroits, nécessitant la poursuite du combat pour faire appliquer le Civils Rights Act." (*Le Figaro*, 20 février 2015)

Le président turc Erdogan est un barman qui compose des cocktails sans alcool. Mais il sait très bien les doser.

La triangulation et la crise du nucléaire iranien

Le paradigme décrit ci-dessus peut aider à affronter une des principales crises à laquelle le monde est actuellement confronté. Celle à laquelle participent les Etats-Unis, l'Iran, la France, Israël, des Emirats arabes et quelques autres Etats. Les principaux protagonistes de cette crise illustrent très bien la triangulation :

Le président iranien Rohani mène une politique de libéralisation de l'économie. Par exemple en supprimant des subventions permettant de diminuer les prix de certains produits, tels que l'essence. Nationaliste farouche, il se veut l'héritier de Mossadegh à l'instar de son prédécesseur, Mahmoud Ahmadinejad¹⁷. Contrairement à l'image que l'on donne parfois de lui, il n'est pas un modéré, mais un homme de la défense nationale. Sa légitimité repose sur le chiisme, la principale religion de l'Iran, et sur une culture iranienne qui remonte à Persépolis, qui est donc présentée comme étant "éternelle". Au début des années 1990, le président iranien de l'époque s'est d'ailleurs rendu sur le site de Persépolis, témoignant de la réconciliation entre l'Iran éternel et les religieux vainqueurs de la révolution de 1979 dont les extrémistes voulaient raser les ruines, « pré-islamiques ».

Netanyahou est un néolibéral globalisé, mais également un nationaliste militariste défenseur d'une ethnocratie¹⁸ contraire au sionisme originel.

¹⁷ Le 19 août 1953, le Premier ministre du *chah* d'Iran, Mohammad Mossadegh (73 ans), est démis de ses fonctions sous la pression des Britanniques. Ces derniers l'accusent d'être à la solde des Soviétiques.

Ils lui reprochent surtout d'avoir nationalisé les gisements pétroliers d'Iran et exproprié la puissante compagnie pétrolière *Anglo-Iranian Oil Company*. (...)

Nationaliste farouche, Mossadegh arrive à la tête du gouvernement en avril 1951 avec la ferme intention de chasser les compagnies étrangères.

Il rejette une offre de l'*Anglo-Iranian Oil Company* de partager par moitié les profits tirés de l'exploitation du pétrole et, dès le 1er mai 1951, fait voter la nationalisation des puits iraniens et l'expropriation de l'*Anglo-Iranian*. (...)

Mossadegh doit démissionner du poste de Premier ministre sous la menace d'un coup d'État militaire mais le peuple s'insurge en sa faveur et il reprend ses fonctions au bout de quatre jours d'émeutes sanglantes ! La confiance n'est pas pour autant restaurée entre le souverain et son Premier ministre. Un projet d'assassinat de celui-ci, conduit par le *chah*, des militaires et des ministres, échoue en mars 1953.

En août 1953, suite à un référendum qui donne quitus au gouvernement pour poursuivre les réformes, Mossadegh dissout le *Majlis* (le Parlement iranien) et annonce de nouvelles élections.

Mais le 16 août 1953, Mohammed Réza chah envoie ses gardes au domicile de son Premier ministre pour l'arrêter. Surprise ! les gardes de Mossadegh désarment ceux du roi... et ce dernier doit fuir son pays pour l'Italie dans la précipitation. Dans les deux jours qui suivent, les habitants de Téhéran manifestent bruyamment leur joie et déboulonnent les statues du *chah* et de son père, Réza *chah* Pahlévi (on écrit aussi *Pahlavi*), le fondateur de la dynastie. Le *chah* déchu peut heureusement faire confiance aux services secrets occidentaux. La CIA américaine, dirigée par Allan Dulles, et le MI6 britannique apportent leur soutien au général Fazlollah Zahedi qui organise le 19 août un coup d'État dans les règles. La résidence de Mossadegh est bombardée et le Premier ministre ne doit son salut qu'à une fuite par une échelle. Le *chah* peut bientôt revenir et faire juger Mossadegh. Celui-ci est condamné à mort mais n'effectuera au final que trois ans de prison.

L'*Anglo-Iranian Oil Company* retrouve ses biens, en changeant son nom pour celui de *British Petroleum* (BP), et tout rentre dans l'ordre ! Tout ou presque. Les compagnies américaines, autour de la puissante *Standard Oil*, profite de l'affaire pour faire leur entrée sur le marché iranien.

L'éviction de Mossadegh consacre l'échec de la première tentative d'un pays du Tiers Monde d'acquérir la maîtrise de ses richesses naturelles. L'événement a nourri de profonds ressentiments chez les Iraniens jusqu'à la révolution islamiste de 1978-1979. (Herodote.net)

¹⁸ Israël n'a pas de Constitution : son père fondateur, David Ben Gourion, ne voulait pas s'opposer aux partis religieux, pour qui seule la loi religieuse juive, la Halakha, pouvait en tenir lieu. À la place, il s'est

Avec d'autres dirigeants politiques déjà cités, ils constituent donc des "acteurs triangulaires".

Le déclenchement de la crise est dû à une décision de Donald Trump de modifier l'équilibre du cocktail global en récusant le multilatéralisme. L'obsession de Trump, qui relève de l'analyse psychiatrique, est de déchirer ce que son prédécesseur a fait. Pour l'essentiel parce que Obama est un "black". Est-ce par calcul électoral ou par conviction, peu importe. Pour éviter un refus de la part des républicains du Congrès, Obama n'a pas soumis l'accord à ce dernier. Sa remise en cause par son successeur en a été facilitée. Obama a fait en sorte que cet accord prenne la forme d'une résolution du Conseil de sécurité de l'ONU, donc l'a inscrit dans un cadre multilatéral. Comme toute résolution du Conseil de sécurité elle a un caractère contraignant, y compris donc pour les Etats-Unis. Cet accord a pourtant été déchiré par Trump, qui veut le remplacer par un accord bilatéral, dont il serait le grand metteur en scène. On voit donc qu'ici le multilatéralisme est soumis à un agenda national.

Mais c'est également ce que fait Macron, même quand il prétend célébrer le multilatéralisme. A Biarritz, lors du Sommet du G7, il a en fait utilisé le multilatéralisme pour mettre la France au centre de la scène internationale, pour affirmer la puissance de la France dans l'Union européenne et dans le monde.

Les barman ont ainsi réussi à déstabiliser une des régions les plus sensibles du monde, et donc à accroître les risques pour la sécurité internationale.

Remarques utiles pour maîtriser cette crise

En Arabie saoudite, en France, aux USA, on dénonce fréquemment l'"ingérence" iranienne dans la région. Alors que cette région constitue son environnement immédiat. On ne demande pourtant pas à la France de ne pas avoir de politique européenne. En fait, c'est la France et les USA qui ne sont pas chez eux au Moyen Orient. Si l'Iran intervient au Liban, on invoque une "ingérence", alors que les liens familiaux et religieux entre ces deux Etats sont très forts. Par contre, on parlera d'une "présence française" dans la région. Cette étrange différence de vocabulaire correspond en fait à un discours irréaliste. Aujourd'hui on déplore que l'Iran respecte de moins en moins l'accord de 2015, mais pourquoi devrait-il le respecter quand l'un de ses signataires, et non le moins important, s'en est retiré unilatéralement au mépris de ses engagements contractés dans le cadre multilatéral et contraignant de l'ONU ?

On peut se préoccuper de la volonté iranienne de se doter de l'arme nucléaire. Mais il faut savoir que l'Iran n'a repris un programme nucléaire qu'après avoir été abandonné par la communauté internationale lors de la guerre contre l'Irak¹⁹. La France a alors

doté, au fil des décennies, de lois fondamentales régissant ses différentes institutions. Celle de 1992 l'a défini ainsi comme un « *État juif et démocratique* ». Cette définition s'apparentait à un oxymore (ou une contradiction) : si la majorité des citoyens était un jour arabe, l'État, pour rester juif, devrait fouler aux pieds son caractère démocratique. Ce flou artistique ne suffisait plus à la droite et l'extrême droite au pouvoir, qui ont donc imposé le vote d'une nouvelle loi fondamentale, intitulée « Israël en tant qu'État-nation du peuple juif ». Pour dissiper toute ambiguïté sur cette expression, l'article 1 précise notamment : « *L'exercice du droit à l'autodétermination nationale dans l'État d'Israël est spécifique au peuple juif.* » Donc refusé aux autres, Palestiniens en tête. Symboliquement, abolissant le statut officiel que l'arabe partageait avec l'hébreu depuis 1948, l'article 4 écrit que « *le langage de l'État est l'hébreu* », tout en prévoyant pour l'arabe un « *statut spécial* ». Enfin l'article 7 stipule que « *l'État considère le développement de l'implantation juive comme un objectif national et agira en vue d'encourager et de promouvoir ses initiatives et son renforcement* ». (Dominique Vidal, *OrientXXI*, 11 octobre 2018)

¹⁹ Le 22 septembre 1980, l'Irak laïc du dictateur Saddam Hussein attaque l'Iran islamique de l'imam Khomeiny, avec les encouragements des Occidentaux, des Soviétiques et bien sûr des autres pays arabes.

apporté un soutien militaire à une guerre d'agression condamnée par la Charte des Nations unies. L'Iran est donc dans une logique de sanctuarisation de son territoire. Exactement comme l'était la France dans les années 1950. Il est tout de même curieux que la plupart des diplomates français ne comprennent pas cela ! Néanmoins, François Nicoulaud, ancien ambassadeur de France en Iran, émet une hypothèse : l'Iran veut devenir un pays du seuil, à l'image du Japon, de telle manière que six mois lui suffisent pour construire une arme nucléaire. Cette hypothèse est certainement conforme à la réalité. Ce qui aurait dû laisser beaucoup plus de place à une négociation plus apaisée.

La représentation que les Occidentaux ont de l'Iran est biaisée par des a priori idéologiques et par des partis pris d'alliances. Les ventes d'armes françaises à l'Arabie saoudite sont massives. Quelle crédibilité l'Iran peut-il donner à un tel médiateur ? D'autant plus que l'Arabie saoudite est responsable d'une guerre d'agression contre les Houtis du Yémen, ces derniers étant soutenus par l'Iran.

La diplomatie des USA a eu des effets catastrophiques dans ce magasin de porcelaines qu'est le Moyen-Orient. Ce qu'avait obtenu Obama était très important pour l'économie américaine, qui aurait pu contribuer au développement de l'Iran. Le deal était très avantageux puisque la société iranienne souhaite le retour dans leur pays des Américains, qui resteraient tout de même le "Grand Satan"²⁰. Trump quant à lui a réalisé un "*parcours fascinant*" en annihilant la position diplomatique des USA dans la région. Les États-Unis participent désormais à une alliance maladivement anti-iranienne formée d'Israël, des Emirats arabes unis et de l'Arabie saoudite. Le bilan de cette politique est accablant :

- La future défaite militaire de l'Arabie saoudite au Yémen.

Les uns et les autres veulent profiter de l'affaiblissement apparent du régime khomeiniste pour lui donner le coup de grâce. L'Iran ne trouve pour seul allié que l'État d'Israël.

La guerre durera huit ans et fera plusieurs centaines de milliers de morts, essentiellement parmi les soldats. Elle aura pour principal effet de ressouder le peuple iranien autour des *mollahs* ainsi que de relancer le conflit pluriséculaire entre Perses et Arabes, chiïtes et sunnites. (...)

Son agression est discrètement approuvée par les États-Unis, mortifiés et humiliés par la prise d'otages de leur ambassade de Téhéran, par l'Europe qui craint la montée de l'islamisme à ses portes, et par l'URSS qui fait face à une rébellion islamiste en Afghanistan, ainsi que par les monarchies arabes du Golfe qui voient les Iraniens, ou Persans, comme des ennemis traditionnels.

L'Iran est soutenu en sous-main par Israël, en conflit comme lui avec les Arabes. (...)

Quand Saddam Hussein recourt à des armes chimiques (gaz sarin et gaz moutarde) contre les assaillants iraniens, personne ne bronche dans le camp occidental bien que ces armes soient formellement interdites par les conventions internationales (on consentira à s'en souvenir seulement quand elles seront employées en Syrie en 2013). (Herodote.net)

²⁰ "Lorsque l'on circule dans Téhéran, on ne peut pas échapper à la gigantesque fresque murale de plus de 20 mètres de haut, peinte sur le pignon d'un immeuble du cœur même de la ville et qui reproduit un drapeau américain. En s'approchant on constate que les étoiles sont devenues des crânes et que, des bandes rouges du drapeau, tombent des bombes : la fresque est accompagnée du slogan *Down with the USA*, qui ne traduit pas fidèlement celui écrit en persan et qui est plus brutalement « Mort à l'Amérique ». Cette fresque toujours en place est repeinte régulièrement : elle reflète la volonté délibérée de diaboliser les États-Unis à des fins politiques. Dans le contexte actuel, cette fresque est-elle appelée à disparaître ? Telle est la question qui se pose. Au départ, la relation avec les États-Unis, considérée comme une puissance anticolonialiste, est un moyen d'échapper à l'influence jugée trop pesante de la Grande Bretagne et de l'URSS. La participation de la CIA au coup d'État qui a fait tomber le gouvernement du Dr Mossadegh en 1953, devait porter une première atteinte à cette image. Avec la révolution de 1979, l'Amérique est devenue le Grand Satan. Depuis lors, malgré les différentes tentatives de réconciliation tentées d'un côté comme de l'autre, cette position officielle demeure." (Denis Bauchard : "États-Unis-Iran : du Grand Satan au Grand bargain", *Confluences méditerranéennes*, 2014/1)

- Du fait de l'embourbement au Yemen, l'Arabie saoudite est en conflit avec les Emirats arabes unis, alors que ces derniers se rapprochent de l'Iran pour essayer de sortir du piège.

- Une attaque de drones a réussi à détruire une partie importante du potentiel pétrolier de l'Arabie saoudite et a démontré à la fois des capacités militaires conventionnelles insoupçonnées de la part de l'Iran et l'impuissance des Etats-Unis à prévenir de telles attaques ou à y riposter.

Après la réunion du G7 à Biarritz, Trump a démis de ses fonctions Bolton, le "faucon²¹" qui voulait la guerre avec l'Iran. Donc Trump ne veut pas la guerre, puisque les élections approchent. Les Iraniens, quant à eux, ne sont pas des enfants de cœur mais des "révolutionnaires". Ils n'ont donc pas hésité à s'attaquer à l'Arabie saoudite. L'audace du geste et la capacité militaire qu'il suppose ont suscité la stupeur générale. Par contre les installations pétrolières défendues par un système anti-missiles américain se sont révélées très vulnérables. Et Israël dispose du même système anti-missile.

Les dommages pour la diplomatie américaine sont donc désastreux : les USA sont considérablement affaiblis et l'Iran est renforcé dans son rôle d'acteur majeur de la région. Or cette crise est due à la sortie unilatérale des USA du multilatéralisme. Conclusion : "On ne sort du multilatéralisme qu'à ses dépens."

KARIM AMELLAL : « Ubérisation, micro-travail, intelligence artificielle : la servitude 2.0 ? »

Honorables délégués,

C'est suite à la prise de conscience qu'« une paix universelle et durable ne peut être fondée que sur la base de la justice sociale » et qu'« il existe des conditions de travail impliquant pour un grand nombre de personnes l'injustice, la misère et les privations, ce qui engendre un tel mécontentement que la paix et l'harmonie universelles sont mises en danger »²² que fut fondée, à la sortie de la Première Guerre mondiale, en 1919, l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

Ces extraits du Préambule de la Constitution de l'OIT, nous permettent de constater immédiatement, honorables délégués, combien nos deux thématiques de cette année semblent liées. Car sans justice sociale ou travail décent en effet, il ne peut, du moins selon les fondateurs de l'OIT, exister d'harmonie, et donc de respects des règles internationales et de relations pacifiques durables entre Etats. Le système international multilatéral et la sécurité collective seraient donc menacés dans leur fondement même en l'absence d'un « régime du travail réellement humain », c'est-à-dire, un travail procurant à ceux qui l'exercent « la satisfaction de donner toute la mesure de leur habileté et de leurs connaissances et de contribuer le mieux possible au bien-être commun. »²³

Dans sa Déclaration du centenaire pour l'avenir du travail, adoptée cent ans plus tard, en juin 2019, l'OIT reconnaît que « le monde du travail connaît une évolution profonde, sous l'effet de l'innovation technologique, de l'évolution démographique, des changements environnementaux et climatiques, de la mondialisation et des inégalités persistantes » et

²¹ = va-t-en-guerre, alors que les "colombes" sont plus partisans de la discussion.

²² Préambule de la Constitution de l'OIT, 1919

²³ Alain Supiot, « Et si on refondait le droit du travail... », *Le Monde diplomatique*, octobre 2017

« qu'il est impératif d'agir d'urgence pour saisir les opportunités et relever les défis en vue de construire un avenir du travail juste, inclusif et sûr et qui aille de pair avec le plein emploi productif et librement choisi et le travail décent pour tous ». Pour y arriver, l'OIT souligne « l'importance de promouvoir le multilatéralisme pour façonner l'avenir du travail que nous voulons et faire face aux défis du monde du travail. »²⁴

Que pouvons-nous retenir, honorables délégués, de cette déclaration ?

Premièrement, que les facteurs qui façonnent le monde du travail contemporain et futur sont multiples, la numérisation n'étant que l'un d'entre eux. Vous aurez tout le loisir, honorables délégués, de vous questionner sur le poids d'un tel facteur.

Deuxièmement, que, selon l'OIT, le futur monde du travail ne doit pas être conçu comme un sous-produit « automatique » d'une succession d'innovations technologiques inéluctables, car « la technologie (n'est pas) une force autonome dont les origines et les conséquences (seraient) abstraites de l'histoire, des rapports de pouvoir, de la culture, etc. »²⁵ Vous aurez ainsi, honorables délégués, l'opportunité de débattre du modèle régulateur le plus adéquat pour faire advenir un monde du travail souhaitable tout autant que de définir ce qu'il faudrait entendre par là.

Troisièmement, que la technologie produit des impacts ambivalents sur le monde du travail. Selon le Professeur Alain Supiot, membre de la Commission mondiale de l'OIT sur l'avenir du travail, « (...) la révolution informatique est un fait irréversible susceptible de servir des fins politiques différentes. Cette mutation technique, qui alimente les débats actuels sur la robotisation, la fin du travail ou l'uberisation, peut tout aussi bien aggraver la déshumanisation du travail (...) (en engendrant notamment des travailleurs sur le modèle des machines) que permettre l'établissement d'un « régime du travail réellement humain »²⁶ . Vous devrez aussi, honorables délégués, réfléchir aux impacts de la numérisation sur le travail humain et proposer des solutions qui en maximiserait les effets désirables et en minimiseraient les aspects délétères.

Il est un cas pratique d'actualité, non représentatif de l'économie numérisée dans toute sa diversité et également plutôt symbolique en terme statistique²⁷, mais qui a le double mérite de nous mettre sur la piste de ce dont notre conférencier va nous entretenir aujourd'hui et de cristalliser un certain nombre des questionnements qui vont nous occuper relativement à cette thématique: celui de l'économie « ubérisée », que notre conférencier, Monsieur Amellal, définit comme « une économie de la désintermédiation (où) une plate-forme

²⁴ Extraits de la Déclaration du centenaire de l'OIT pour l'avenir du travail adoptée par la Conférence Internationale du Travail à l'occasion de sa 108^{ème} session, le 21 juin 2019 à Genève.

²⁵ Extraits de Cédric Leterme, L'avenir du travail vu du Sud, Critique de la quatrième révolution industrielle, Sens dessus dessous, Syllepse, 2019, pp. 73-74

²⁶ Alain Supiot, « Et si on refondait le droit du travail... », *Le Monde diplomatique*, octobre 2017

²⁷ L'économie de la désintermédiation reste encore marginale mais interpelle en raison de ses potentialités d'expansion ainsi que du modèle économique mis en œuvre, échappant largement au modèle réglementaire et assurantiel du monde du travail.

https://fr.wikipedia.org/wiki/Uberisation#Domaines_économiques_ubérisés

numérique (le plus souvent) met directement en relation un vendeur ou un prestataire de services et un client »²⁸

Le Conseil d'Etat du canton de Genève a ainsi récemment sommé la multinationale Uber de respecter la loi cantonale sur les taxis et voitures de transport avec chauffeur (LTVTC) ainsi que le Code des obligations, en requalifiant les chauffeurs utilisant son application comme des « employés » et non comme des « partenaires », c'est-à-dire des « entrepreneurs indépendants ». Ce changement de statut impliquerait une conséquente modification du modèle d'affaire de l'entreprise californienne, qui se verrait alors contrainte, notamment, de payer les charges sociales de ces chauffeurs²⁹. Cet exemple illustre partiellement le débat sur la décence et la régulation de l'économie numérisée. En effet, comment réguler ce type d'entreprise ? Devrait-on l' « obliger (...) à respecter des normes élaborées collectivement en vue de l'intérêt général défini par des processus démocratiques » (la position interventionniste du canton de Genève), ou alors laisser le marché s'autoréguler pour ne pas brider son potentiel d'innovation et de création de richesse »³⁰ (une position néolibérale) ? Cette question déborde bien entendu la question du statut des travailleurs d'Uber pour s'étendre à toute la dimension fiscale. Ces entreprises devraient-elles en effet être contraintes de payer leur « juste » part d'impôt, ou devrait-elle même en être partiellement dispensées, au vu de leurs impacts bénéfiques sur la collectivité (création d'emplois, contribution à la croissance économique...) ?

M. Amellal, vous avez consacré, en 2018 aux éditions Demopolis, un ouvrage entier à cette thématique intitulé La révolution de la servitude, Pourquoi l'ubérisation est l'ennemi du progrès social ?, c'est pourquoi vous êtes particulièrement bien placé pour esquisser quelques pistes de réponses à ces question.

Ecrivain, essayiste, vous êtes également enseignant à Sciences Po Paris ainsi que délégué général de Civic Fab, une organisation citoyenne « qui met la technologie digitale au service de projets d'intérêt public et d'innovations sociales »³¹.

M. Amellal, c'est un honneur pour le Forum annuel de la Planta que de vous recevoir à Sion, et un plaisir pour moi que de vous laisser à présent la parole.

Monsieur **KARIM AMELLAL**: « Ubérisation, micro-travail, intelligence artificielle : la servitude 2.0 ? »

M. Amellal commence par remercier d'avoir été invité à s'exprimer, dans le cadre du Forum annuel de la Planta, sur une thématique qu'il juge très importante – les impacts de la numérisation sur le monde du travail – mais dont les enjeux ne sont pas toujours bien conscientisés dans notre vie quotidienne.

²⁸ Mohamed Musadak, « Les nouveaux tâcherons du XXIe siècle », Interview de M. Karim Amellal, in *Le Courrier*, 30 avril 2019.

²⁹ <https://www.letemps.ch/economie/geneve-somme-uber-se-plier-loi>

³⁰ Nikos Smyrnaiois, *Les GAFAM contre l'internet, une économie politique du numérique*, ina, 2017, p. 112

³¹ <https://civic-fab.fr/>

Il interroge ensuite les délégué-es du FAP sur leur utilisation de plateformes comme *AirBnB*³², *Uber*³³, *Deliveroo*³⁴ ou encore *Foodora*³⁵, des plateformes qui sont au cœur du phénomène qui est souvent appelé en Europe « l'ubérisation » de l'économie. Ces applications, qui illustrent une partie des métamorphoses du monde du travail, posent un problème en tant qu'elles induisent ce que M. Amellal appelle une « révolution de la servitude », qu'il illustrera avec deux anecdotes qui nous permettront de suivre la manière dont sa réflexion sur ce sujet s'est emmanchée, puis approfondie.

M. Amellal vient en effet de rentrer d'un week-end à Florence où il a été invité à donner une conférence. Florence est une ville qui a interdit *Uber* il y a 3 ans et demi, alors que l'autorité régulant les VTC³⁶ à Londres vient de le faire. A Paris, en revanche, *AirBnB* est au cœur de la politique touristique menée dans le cadre des Jeux Olympiques qui en a fait un partenaire clé, au grand dam de la municipalité parisienne qui craint que cette plateforme ne contribue à la gentrification³⁷ de la capitale française. Les réactions des pouvoirs publics peuvent donc être bien différentes et il faut garder en tête qu'elles ont un impact significatif sur les bénéfices ou les nuisances causées par ces plateformes.

A l'occasion de son séjour florentin, M. Amellal a donc eu l'occasion de dialoguer avec un chauffeur de taxi d'origine haïtienne qui avait été chauffeur pour *Uber* pendant deux ans, puis avait arrêté suite au suicide d'un de ses amis, chauffeur pour *Uber* tout comme lui et dont le parcours était représentatif des chauffeurs *Uber* interrogés par M. Amellal pour son livre. Ce dernier avait d'abord été convaincu de conduire pour *Uber* en raison de son manque de qualification et de travail. Au début, il avait été plutôt satisfait de la possibilité qui lui était offerte de gagner un peu plus d'argent tout en restant maître de son degré d'implication. Pourtant, si les gains financiers étaient au rendez-vous, ce chauffeur a rapidement constaté que ses frais augmentaient également : nouvelle voiture, nouveau téléphone, puis augmentation du pourcentage prélevé par la plateforme... Ainsi, de 30 à 40 heures de travail par semaines, il en était progressivement venu à travailler 50, puis 60, puis 80 heures par semaine, pour finir par ne plus pouvoir voir ses enfants et voir son endettement croître, puis mettre fin à ses jours. Paradoxalement, plus il travaillait moins il gagnait, en raison d'une diminution progressive de la rentabilité par heure travaillée, en raison des frais engagés pour pouvoir travailler davantage.

Cette anecdote nous révèle l'envers d'un décor peu reluisant.

³² « Airbnb est une [plateforme communautaire](#) payante de location et de réservation de logements de particuliers fondée en 2008 (...) » cf. wikipédia.org, article « AirBnB ».

³³ « Uber (...) est une entreprise technologique [américaine](#) qui développe et exploite des [applications mobiles](#) de mise en contact d'utilisateurs avec des conducteurs réalisant des services de transport. » cf. wikipédia.org, article « Uber ».

³⁴ « Deliveroo est une entreprise britannique de livraison de plats cuisinés fondée par [Will Shu \(en\)](#) et Greg Orlowski. Elle opère dans plusieurs pays : [Royaume-Uni](#), [Pays-Bas](#), [France](#), [Belgique](#), [Irlande](#), [Espagne](#), [Italie](#), [Émirats arabes unis](#), [Australie](#), [Singapour](#), [Hong Kong](#) et [Taiwan](#). Les commandes sont réalisées via le [site web](#) de Deliveroo ou son [application mobile](#) auprès des restaurants partenaires et sont livrées par des coursiers indépendants ([vélo](#), [scooter](#), etc.). », cf. wikipédia.org, article « Deliveroo ».

³⁵ « Foodora est un service de [livraison](#) de repas à domicile fondée en 2014, à [Munich](#), en [Allemagne](#). Il est délocalisé à [Berlin](#) depuis 2015. La marque appartient, en Europe, à la société néerlandaise [Takeaway](#). » cf. wikipédia.org, article « Foodora ».

³⁶ Les voitures de transport avec chauffeur. Expression désignant

³⁷ Départ des classes populaires du centre-ville en raison de l'augmentation des loyers induite par les nouvelles modalités d'hébergement rendues possibles par des plateformes comme *AirBnB*.

M. Amellal, qui se décrit comme un « technophile », indique avoir d'abord eu une approche « triviale » des plateformes comme *Uber* : il songeait que celles-ci offraient de nouvelles possibilités de gagner un revenu complémentaire tout en restant maître de son degré d'implication. Il a également d'abord été séduit par un service comme *UberPop*³⁸, facile à utiliser, pratique et confortable, ainsi que peu onéreux. Il adhéra ainsi sans le conscientiser au discours marketing en partie « mythologique » construit par les plateformes pour faire croire à leurs (potentiels) utilisateurs qu'elles améliorent leurs conditions de vie.

M. Amellal a une autre anecdote à raconter, anecdote qui fut à l'origine de sa prise de conscience de cet envers du décor précédemment exposé : un jour qu'il sortait de chez lui, il vit choir, au bas de son immeuble, un coursier à vélo pour la plateforme *Deliveroo*. Or, plutôt que de se préoccuper de son état de santé, alors qu'il s'était manifestement blessé, celui-ci enfourcha rapidement sa bicyclette, en laissant échapper un juron, pour éviter d'accroître le retard occasionné par sa chute. Cet événement interloqua en profondeur M. Amellal qui se demanda aussitôt comment il était possible, compte tenu du droit du travail, qu'un accident arrivé dans un contexte professionnel, n'occasionne pas des suites plus appropriées ?

Ce fut le début de son enquête et de sa réflexion sur le phénomène de l'ubérisation, qu'il tâcha d'aborder sans simplification abusive ni d'un point de vue a priori idéologisé, mais bien plutôt en essayant de mettre à jour les ressorts de cette partie de l'économie. Il s'intéressa donc à des plateformes comme *Uber*, *AirBnB*, *Deliveroo*, mais aussi à des plateformes de micro-travail comme *Amazon Mechanical Turk*³⁹.

Il prit conscience que de nombreux utilisateurs de ces technologies sont tributaires de leur mythologie et qu'il est nécessaire de tirer le rideau pour voir ce qu'il y a derrière. Or, qu'est-ce que l'on découvre si l'on tire le rideau ? Un monde qui n'a rien à voir avec le monde futuriste que ces plateformes nous vendent, mais avec un monde disparu, celui de la fin du XIX^e siècle, tel qu'il est décrit dans des livres d'auteurs réalistes comme Emile Zola (*Germinal*, 1885), ou alors tel

³⁸ « En [février 2014](#), l'entreprise lance UberPop à Paris et dans sa proche banlieue, une nouvelle option de transport entre particuliers. L'application permet à des conducteurs particuliers d'être contactés par des usagers pour des trajets urbains tarifés moins chers qu'UberX. Un nombre limité de critères est mis en place pour être chauffeur d'UberPop comme un âge minimum (21 ans), la possession d'un [permis B](#) depuis 1 an minimum et un extrait de [casier judiciaire](#) vierge. La France est le premier marché hors États-Unis à voir naître ce service.

Le service UberPop, qui permet à des particuliers de transporter des passagers, a fait l'objet de plusieurs polémiques et de conflits, que ce soit au niveau du manque de formation des chauffeurs ou encore de l'absence d'assurance professionnelle des conducteurs.

Le [9 décembre 2014](#), UberPOP est interdit en Espagne par un tribunal madrilène.

Le [24 septembre 2015](#), le service est condamné en Belgique par le tribunal de commerce de Bruxelles à la cessation de ses activités .

En [juin 2014](#), Uber est condamné en France à 800 000 € d'amende, dont la moitié avec sursis, pour complicité d'exercice illégal de la profession de taxi via l'application Uber Pop. Après plusieurs plaintes, de Transdev, Le Cab ou sociétés de taxis, le service UberPOP est interdit à partir du [22 septembre 2015](#) par le Conseil constitutionnel, arguant qu'Uber n'est pas une entreprise de transport. » cf. [wikipédia.org](#), article « Uber »

³⁹ « Amazon Mechanical Turk (...) est un service de [micro-travail](#) lancé par [Amazon.com](#) fin 2005. C'est une plateforme web de [crowdsourcing](#) qui vise à faire effectuer par des humains, contre rémunération, des tâches plus ou moins complexes. Les tâches en question doivent être dématérialisées ; il s'agit souvent d'analyser ou de produire de l'information dans des domaines où l'[intelligence artificielle](#) est encore trop peu performante, par exemple l'[analyse du contenu d'images](#) ». cf. [wikipédia.org](#), article « Amazon Mechanical Turk ».

qu'il est dépeint dans des films comme *Sur les quais* d'Elia Kazan (1954)⁴⁰. Ce monde, c'est celui du travail à la tâche où des journaliers attendent derrière les barbelés entourant l'usine ou les docks, dans l'espoir de trouver un emploi pour la journée.

M. Amellal s'est ainsi replongé dans la littérature de la fin du XIXe siècle, mais aussi dans l'œuvre de Marx, et a constaté que ces descriptions de la condition ouvrière au XIXe siècle coïncidaient étrangement avec les témoignages qu'il avait pu récolter sur les conditions de vie et de travail des travailleurs de l'économie de plateforme, alors même que deux siècles d'avancées sociales (syndicalisation, acquis sociaux) séparaient ces deux époques.

C'est que ces applications emploient des travailleurs qu'elles considèrent « indépendants », sans respect pour l'ensemble des règles s'appliquant en matière de droit du travail qu'elles estiment ne devoir s'appliquer qu'aux seuls salariés.

Le concept de « révolution », dans son double sens, étymologique (de retour au point de départ, en arrière) et courant (de rupture, notamment technologique), lui est alors apparu comme le plus adéquat pour décrire le phénomène de « platformisation » de l'économie sous ses différentes facettes.

Etant à présent identifié le fait que ces plateformes contournent une bonne partie des lois en matière de droit du travail, de droit environnemental et fiscal, il importe de se demander comment on a pu accepter leur irruption ? M. Amellal nous livrera par la suite quelques pistes de réflexion pour comprendre ce point.

Le terme « ubérisation » étant un « néologisme » forgé par M. Maurice Lévy patron de l'agence de publicité *Publicis* à partir du modèle d'affaire de l'entreprise Uber, M. Amellal estime préférable celui de « platformisation » (terme proposé par Geoffrey G. Parker en 2016 dans son ouvrage clé : *Platform Revolution*), qui a le mérite d'être plus inclusif et d'explicitier la caractéristique principale du phénomène qui nous intéresse. Car nous avons bien affaire à un modèle économique basé sur la « désintermédiation » par le biais d'une « plateforme numérique », c'est-à-dire sur la suppression des intermédiaires grâce à des dispositifs numériques (algorithmes d'appariement et *smartphones*, notamment) visant à mettre directement en relation l'offre et la demande d'un bien ou d'un service, en prélevant pour ce faire une commission. Les secteurs « ubérisés » à l'heure actuelle vont des transports (*Uber*,

⁴⁰ « Le film traite de questions sociales et est basé sur une série d'articles de [Malcolm Johnson](#) publiés dans le *New York Sun* à la suite d'une véritable rébellion ayant eu lieu dans les docks de New York quelques années plus tôt. » cf. [wikipédia.org](#), article « Sur les quais ».

*Lyft*⁴¹) à la livraison de toute une série de biens (repas (*Deliveroo*), livres (*Amazon*⁴²), etc.) en passant par les services financiers ou juridiques⁴³.

Ainsi, si au Moyen Age les échanges économiques eurent lieu sur une place de marché physique, que ce fut ensuite, à l'ère industrielle, en grande partie le cas au sein de supermarchés, nous pourrions dire que ceux-ci, à l'ère de la plateformes, tendent à avoir de plus en plus lieu sur une place du marché virtuelle. La plateforme en tant que système d'infrastructure ouvert et participatif devient donc idéale pour réaliser ces échanges économiques.

C'est alors le moment d'introduire la notion d'économie « collaborative » ou « du partage ». Car on a tendance, sous l'effet d'un discours bien rôdé des plateformes dont nous avons parlé jusqu'ici, consistant à s'en réclamer, à confondre économie « ubérisée » et économie « collaborative ». Pourtant ces deux concepts, et les réalités socio-économiques qu'ils recouvrent, doivent être nettement distingués.

L'économie du partage est un pan important de l'économie numérisée. En 2010, dans un ouvrage intitulé *What's Mine is Yours, The Rise of Collaborative Consumption*, Rachel Bostman expliquait ce qu'il fallait entendre par économie collaborative au moyen d'un exemple devenu célèbre : supposons qu'un individu ait un trou à percer dans un mur – qu'il ait donc besoin pour ce faire d'utiliser une perceuse – ne serait-il pas plus efficient de l'emprunter à une connaissance plutôt que de l'acquérir ? Ainsi, grâce aux technologies numériques facilitant la mise en relation entre son détenteur et son utilisateur, les biens ou services sous-utilisés pourraient-ils trouver à être employés de manière à être mieux rentabilisés tout en décroissant d'autant l'impact environnemental dû à leur production ou à leur sous-utilisation. Ce projet fut notamment celui de la plateforme de covoiturage *BlaBlaCar*⁴⁴ : ainsi, les véhicules privés voyageraient-ils mieux remplis, la participation financière des passagers contribuant à mieux rentabiliser les trajets, le nombre de véhicules se déplaçant étant censé décroître, tout en conservant éventuellement une flexibilité supérieure à celle des transports publics.

C'est ainsi que le fondateur d'*Uber*, M. Travis Kalanick, pensa utiliser ce concept à des fins marketing, en présentant son entreprise comme un exemple en matière d'économie

⁴¹ « Lyft est une entreprise technologique [américaine](#) qui développe et exploite des [applications mobiles](#) de mise en contact de clients et de conducteurs associés à son service de voitures de transport avec chauffeur (VTC). Son siège social est situé à [San Francisco](#), aux [États-Unis](#). Sur le marché américain, la société Lyft est le principal concurrent d'[Uber](#), autre fournisseur de service VTC. » cf. [wikipédia.org](#), article « Lyft ».

⁴² « Amazon est une [entreprise de commerce électronique américaine](#) basée à [Seattle](#). Elle est un des [géants du Web](#), regroupés sous l'acronyme [GAFAM](#), aux côtés de [Google](#), [Apple](#), [Facebook](#) et [Microsoft](#). L'activité initiale de la société Amazon concernait la [vente à distance de livres](#), avant que la société ne se diversifie dans la vente de produits culturels, puis marchands. Aujourd'hui, certains produits alimentaires peuvent aussi être commandés via Amazon. » cf. [wikipédia.org](#), article « Amazon ».

⁴³ Tandis que bien d'autres pans de l'économie seraient « ubérisables ». Selon M. Amellal, un secteur serait « ubérisable » s'il présente un potentiel de « désintermédiation », par l'entremise d'une plateforme numérique prélevant une commission en raison de la mise en relation directe « d'auto-entrepreneurs » et de « clients » et s'il est soumis à une forte pression concurrentielle sur les prix, notamment. Ce pourrait ainsi être le cas (et ça l'est peut-être déjà), par exemple, de nombreux services à domicile (ménage, soins à la personne, etc.).

⁴⁴ « BlaBlaCar est une [plateforme communautaire](#) payante de [covoiturage](#) développée par la société Comuto. Avec 70 millions d'utilisateurs en 2019, BlaBlaCar est [leader](#) mondial du covoiturage ». cf. [wikipédia.org](#), article « BlaBlaCar ».

collaborative, ce qui contribua à brouiller les pistes. Car la différence majeure réside dans la quête de profitabilité dans un cas et d'optimisation de l'utilisation de biens ou services sous-utilisés dans l'autre. Cette différence, M. Robert Reich, secrétaire au Travail de l'administration Clinton, l'a bien cernée en proposant le concept de « *gig economy* », c'est-à-dire d'économie des « laissés-pour-compte ». Car ce qui la caractérise, c'est que plus on travaille, moins on gagne en proportion du temps de travail. En effet, le travailleur, considéré comme un « auto-entrepreneur », est obligé de s'endetter, devant financer par lui-même les outils (smartphones, véhicule de transport, etc.) lui permettant de travailler – ceux-ci n'étant pas mis à sa disposition par son employeur comme cela est le cas dans l'économie « traditionnelle », ce qui permet à la plateforme de proposer des prix inférieurs à ses concurrents de l'économie dite « traditionnelle ». Elisabeth Warren, candidate à la primaire démocrate pour les élections présidentielles de novembre 2020, ex-Professeure de droit commercial à l'université de Harvard, s'est intéressée à cette problématique. Elle a considéré qu'il était légitime de parler de « nouveaux prolétaires » pour qualifier les travailleurs de l'économie ubérisée.

Cette dénomination est au centre d'un vaste débat. L'enjeu est de savoir si elle est adéquate. Rappelons qu'un prolétaire est, d'après Friedrich Engels, un « travailleur qui, ne possédant pas en propre les moyens de production qu'ils utilisent dans le cadre de son travail, en est réduit à vendre sa force de travail pour vivre »⁴⁵.

M. Amellal relève toutefois une différence majeure entre le prolétaire du XIXe siècle et le prolétaire 2.0 de l'économie ubérisée : l'absence de conscience de classe. Alors que les prolétaires du XIXe s. pouvaient prendre conscience, en raison des conditions d'organisation de la production (manufactures, usines, etc.) de leur condition commune et donc de leur intérêt commun, et, partant pouvaient envisager de s'agréger pour faire triompher leurs revendications face à un patronat susceptible d'être alors mis sous pression, les nouveaux « prolétaires » du XXIe s. travaillant isolément, ne le peuvent. Politiquement, ils ne pèsent donc rien.

Un autre concept intéressant a été proposé par Trebor Scholz, Professeur de Culture et Médias à la New School de New York, celui de « digital labor »⁴⁶. Ce terme est intéressant pour cerner le phénomène du « micro-travail », c'est-à-dire du travail effectué en ligne, à la tâche, à la force de son doigt (d'où « digital ») cliquant sur une souris. C'est par exemple le travail réalisé pour le site du voyageur *Booking.com*⁴⁷ par des travailleurs numériques effectuant en ligne des recherches

⁴⁵ « (...) par prolétariat (on entend) la classe des travailleurs salariés modernes qui, ne possédant pas en propre leurs moyens de production, sont réduits à vendre leur force de travail pour vivre » Friedrich Engels, *Notes au Manifeste du Parti communiste*, 1888. Etymologiquement, le terme dérive du latin « proles ». Il servait alors à désigner un citoyen romain qui n'avait que ses enfants (*proles*) comme richesse.

⁴⁶ On entend par *digital labor* la somme de petits gestes posés sur Internet qui génèrent de la valeur pour les entreprises du numérique, ou comme le dit Antonio Casilli, « *la réduction de nos « liaisons numériques » à un moment du rapport de production* ». Alors qu'on a beaucoup célébré la place grandissante de l'amateur-e dans le paysage médiatique contemporain, Casilli avance que « *la notion de digital labor refuse de faire l'impasse sur les phénomènes de captation de la valeur par le capitalisme des plateformes numériques, sur les dynamiques de récupération marchande des flux de générosité par les entreprises du web, qui ont prospéré durant ces mêmes années en comptant sur la libéralité des utilisateurs et sur leur envie de participation* ». Apprécier une publication ou un commentaire, identifier des visages sur une photo ou des lettres et des chiffres pour « prouver qu'on est bien un humain », toutes ces actions volontaires et non spécialisées nourrissent une entreprise, en augmentant sa connaissance des usagers, en perfectionnant ses algorithmes ou en accroissant son trafic. »

<https://www.ababord.org/Qu-est-ce-que-le-Digital-Labor>

⁴⁷ « Booking.com est un site (...) d'hébergement en ligne (...). (II)

d'appariement entre transport, hébergement et activités touristiques, recherches destinées à alimenter les algorithmes qui les proposeront aux clients du site. Ce type de travail, destiné à entraîner des algorithmes ou à réaliser des tâches numériques à l'heure actuelle irréalisables (ou réalisables, mais à plus grands frais) par l'intelligence artificielle, engendre des emplois extrêmement routiniers, précaires, mal payés et épuisants.

Le cas paradigmatique du micro-travail est celui réalisé par le biais de la plateforme *Amazon Mechanical Turk* – ainsi baptisée en référence à Johann Wolfgang von Kempelen, ingénieur à la Cour impériale de Vienne, qui avait fabriqué au XVIIIe s. un automate qui avait l'apparence d'un Turc et qui était censé être capable de jouer tout seul aux échecs, alors qu'il était actionné par un être humain de petite taille caché dans son socle – qui met en relation une offre et une demande de micro-tâches numériques ne pouvant pas être réalisées par des dispositifs d'intelligence artificielle seuls, en prélevant au passage une commission.

Après avoir proposé une série de concepts visant à mieux cerner le phénomène de l'économie de plateforme, M. Amellal souhaite nous entretenir des racines historiques de cette économie. Car pour comprendre leurs comportements irrespectueux à l'égard du droit du travail et prédateurs à l'égard de leurs travailleurs, il faut en faire la généalogie.

Ces plateformes sont nées dans la Silicon Valley, en Californie. Or, dans les années 60-70, la Californie est le lieu de la contre-culture américaine. On s'y oppose aux valeurs « traditionnelles » : le respect de l'autorité, le patriarcat, la famille nucléaire, etc. au nom de la liberté individuelle. Or, cette contre-culture prend deux visages différents : une tendance « artiste », « hippie », valorisant la vie en petites communautés dépolitisées et non hiérarchisées, et une tendance « sociale et politique », politisée et critique des abus de pouvoir (scandale du Watergate⁴⁸), de l'engagement militaire américain à l'étranger (guerre du Vietnam) et défendant les droits civiques de tous les Américains (comme les Afro-américains). Or, de nombreux entrepreneurs de la Silicon Valley ont été forgés par cette contre-culture « artiste » : ils en ont hérité les valeurs libertaires d'émancipation et l'utopie apolitique. Steve Jobs, Mark Zuckerberg en font par exemple partie. Leur schéma de pensée est ainsi « libertarien »⁴⁹.

propose des hébergements dans différents types de propriétés allant de l'hôtel au [gîte touristique](#) (*bed and breakfast*) en passant par l'appartement. » cf. [wikipédia.org](#), article « Bookig.com ».

⁴⁸ Voir : <https://culture.tv5monde.com/histoire/la-grande-explication-sur-les-evenements-qui-ont-marque-l-histoire/watergate-le-scandale>

⁴⁹ « **Définitions de libertarien et du libertarianisme**

Etymologie : de l'anglais (USA) *libertarian* qui est la traduction du français *libertaire*, lui-même issu du latin *liber*, libre.

Les **libertariens** désignent des **libéraux radicaux** qui prônent la **liberté absolue des individus** de faire ce qu'ils veulent de leur personne et de leur **propriété**, avec pour conséquence qu'ils n'empiètent pas sur cette même liberté des autres.

Pour les libertariens, toute **interaction** entre humains doit être **volontaire et consensuelle**. Prendre l'initiative de la force physique contre une autre personne ou la propriété de celle-ci, menacer de le faire, ou commettre une tromperie contre toute personne, constitue une violation de ce principe. L'usage de la force est donc illégitime, sauf pour se défendre.

La position des libertariens vis à vis de l'**Etat** fait apparaître deux grandes tendances :

- le **minarchisme**, théorie politique qui considère que les pouvoirs de l'Etat devraient être très restreints, s'apparentant ainsi au **libéralisme** classique.

Ajoutons à cela l'attrait de ces entrepreneurs pour les nouvelles technologies, censées pouvoir leur donner les moyens d'incarner ces valeurs, et nous disposerons d'une intéressante grille de lecture à appliquer pour mieux cerner le modèle des entreprises qu'ils ont fondées. On peut alors parler de « technolibéralisme ». Cette idéologie, qui voit en la politique (l'Etat, les institutions, les lois) l'ennemi de la liberté pense ainsi que les nouvelles technologies pourront en dispenser l'humanité, permettant à chaque individu de s'épanouir en tant qu'entités autonomes et souveraines.

On comprend mieux pourquoi les entreprises issues de cette généalogie intellectuelle adoptent des comportements irrespectueux du droit du travail, tout en cherchant à contourner le fisc. Il existe donc une logique dans ce comportement prédateur, qui s'estime légitimé à pratiquer de la sorte, le droit du travail et le fisc représentant un ancien monde obsolète et illégitime qui ne serait pas censé s'appliquer ni s'imposer à leur modèle d'entreprises innovantes. Cette culture profondément apolitique, se révèle donc en fait anti-politique,

M. Amellal finira par quelques éléments de conclusion.

Il a brossé un tableau sombre, mais indique que toutes les externalités négatives des plateformes précédemment dénoncées (« précaire »⁵⁰ en terme d'employabilité, impacts environnementaux ou sociaux) ne sont pas des fatalités. En effet, la prise de conscience, par les utilisateurs de ces plateformes, du fait qu'elles n'engendrent pas que des externalités positives (en terme de confort, d'employabilité de personnes sans emploi, d'optimisation d'utilisation de biens ou des services sous-utilisés, etc.), est un premier pas vers une régulation de ces plateformes par la responsabilité individuelle de leurs utilisateurs. Car, en effet, ces plateformes sont à la fois bien installées dans certains pans très précis de l'économie, mais aussi des « colosses aux pieds d'argile », tant elles sont susceptibles d'être du jour au lendemain

- l'**anarcho-capitalisme** qui prône la suppression des pouvoirs de l'Etat et l'instauration d'un [droit privé](#).

Le terme "libertarien" a un sens proche de "[libertaire](#)", mais avec une connotation plus individualiste et moins [socialiste](#). Forgé par opposition au terme "libéral", teinté d'[étatisme](#) tel qu'il est en usage aux Etats-Unis, il cherche à éviter toute [confusion](#) avec un libéralisme "modéré", voire un pseudo-libéralisme [social-démocrate](#). Certains libéraux français estiment qu'il n'y a pas lieu d'utiliser le mot "libertarien" car, en France, "libéral" a, originellement, la même signification.

Les principales [critiques](#) faites aux libertariens sont d'avoir une **vision trop sélective du rôle de l'Etat** dans l'histoire et de réinventer "**l'état de nature**" fait d'injustice et de violence, que [Thomas Hobbes](#) (1588-1679) qualifie d'état de "guerre de chacun contre chacun".

Libertarianisme

Le **libertarianisme** (mot peu utilisé) est la philosophie politique défendue par les libertariens. Le libertarianisme se revendique en dehors des [clivages](#) politiques [gauche](#) / [droite](#) traditionnels. Certaines de ses thèses le situent à **gauche en matière de liberté individuelle** (non répression des drogues par l'Etat, [liberté d'expression](#), liberté d'[immigration](#), liberté sexuelle...) et d'autres à **droite en matière de libertés économiques** ([respect](#) de la propriété privée, [libre-échange](#), suppression ou diminution de la [fiscalité](#) et des politiques de [redistribution](#) de l'Etat...). »

<http://www.toupie.org/Dictionnaire/Libertarien.htm>

⁵⁰ « Précaire est un [néologisme](#) de la [sociologie](#), formé à partir des mots [précarité](#) et [prolétariat](#), et définissant les « [travailleurs précaires](#) » comme une nouvelle [classe sociale](#) (...) En France, le terme est notamment utilisé par le sociologue [Robert Castel](#), qui le définit comme « un infra-salariat qui se développe en deçà de la société salariale et qui ne permet plus d'assurer l'indépendance économique et sociale des travailleurs. » cf. [wikipédia.org](#), article « précaire ».

déclassées par un concurrent qui serait préféré par les utilisateurs en raison d'une interface plus accueillante, de prix plus bas, voire, pourquoi pas, d'une production moindre d'externalités négatives. Car, en effet, ces plateformes ne reposent pas sur des innovations de rupture qui les mettraient à l'abri de toute concurrence. Les algorithmes d'appariement utilisés sont ainsi très bien connus, la localisation du travailleur et de l'utilisateur par GPS également, etc. Ainsi, une partie du pouvoir de transformation de ces plateformes en entités plus bénéfiques repose dans les mains de leurs utilisateurs. Par ailleurs, l'économie du partage ne demande qu'à être développée.

M. Amellal aimerait terminer en rappelant la première des 6 lois en matière de technologies énoncées par Melvin Kranzberg, Professeur en histoire des technologies au *Georgia Institute of Technology*, « la technologie n'est en soi ni positive, ni négative, ni même neutre ». Elle devient donc ce que l'on décide d'en faire. On peut ainsi travailler sur les externalités négatives générées en matière de droit du travail, en améliorant le statut de leurs travailleurs, tout autant qu'en élaborant une fiscalité adéquate. Ce serait redonner à l'économie sociale et solidaire ses lettres de noblesse.

Car selon le mot de Jean Jaurès : *La science "n'est qu'un privilège desséchant, si elle ne s'anime pas de l'esprit de justice, si elle ne se mêle pas partout à la vie des hommes, et à la vie des plus humbles, pour l'alléger et l'ennoblir"*.

Questions :

1) Comment réguler adéquatement cette économie de plateformes ? L'Etat n'a-t-il pas un rôle clé à jouer ?

Selon M. Amellal, les pouvoirs publics ont bien sûr un rôle clé à jouer, surtout en matière de fiscalité, d'utilisation des données personnelles et de droit du travail. Ainsi, les pouvoirs publics, particulièrement aux échelons régionaux ou nationaux, devraient troquer une attitude « libérale attentiste » (« laissez faire, laissez passer ») explicable en partie par une mauvaise connaissance du modèle d'affaire de ces plateformes, des technologies utilisées, des externalités négatives générées, et en partie par une imprégnation par la mythologie qu'elles véhiculent (le droit du travail et le régime fiscal seraient obsolètes en ce qui les concerne ; elles généreraient tellement d'externalités positives, notamment en terme de création d'emplois, qu'il serait contre-productif de les réguler, etc.) en une posture plus interventionniste, décidée à en maximiser les externalités positives et à en minimiser les négatives.

Il est par exemple affolant de constater que Uber, dont le chiffre d'affaires réel en France aurait été en 2016 de 240 millions d'euros, n'y aurait payé cette année-là que 1.7 millions d'euros d'impôts⁵¹. Il en va de même pour Google. Il s'agit d'évasion fiscale. Sans aller jusqu'à interdire ces plateformes, ce qui serait une solution de dernier recours, les pouvoirs publics doivent mieux les encadrer.

2) Comment fonctionne l'économie du partage ?

L'économie du partage est basée sur le régime du troc et de la gratuité : on peut par exemple échanger des services. Lorsqu'une contrepartie monétaire apparaît, les règles du jeu en sont faussées, et il devient difficile de parler d'économie du partage.

⁵¹ Chiffres avancés par BFM Business. Voir bfmbusiness.bfmtv.com

Cette économie peut également fonctionner sur le modèle de la gestion des biens communs telle qu'elle existait au Moyen Age. Aujourd'hui, la mobilité, la protection de l'environnement, etc. pourraient être considérés comme des biens communs et mieux gérés grâce aux plateformes numériques. Elinor Ostrom a ainsi obtenu le Prix Nobel 2009 d'économie pour ses travaux portant sur la gestion des biens communs par leurs usagers.

3) Faut-il forcément réglementer cette nouvelle économie ? Les externalités négatives qu'elle engendre ne pourraient-elles pas finir par se résoudre d'elles-mêmes ?

Pour bon nombre d'entre elles, il apparaît que ce serait difficilement le cas. Prenons l'exemple des plateformes offrant la possibilité de circuler à Paris en trottinettes. Elles génèrent de la pollution visuelle et des encombrements, ces trottinettes pouvant ensuite être délaissées n'importe où par leurs utilisateurs. En plus, elles génèrent des emplois mal payés (les collecteurs de trottinettes, par exemple). On peut toujours dire qu'avoir un emploi est mieux que de ne pas en avoir. Mais avoir un emploi décent, c'est encore mieux.

Les plateformes de micro-travail présentent également des externalités négatives en terme d'emplois précaires. Ils sont en général pourvus par des personnes en situation de vulnérabilité, par exemple des mères célibataires isolées ou des personnes âgées. Celles-ci passent des nombreuses heures à effectuer des tâches très routinières et très mal rémunérées, avec des implications psychologiques et physiques notables. Par ailleurs, on suppose qu'il y aurait un lien entre cette économie des laissés-pour-compte et l'essor du populisme, car il apparaît que nombre de ces tâcherons du clic, qui se sentent abandonnés, auraient par exemple voté en faveur de Donald Trump aux Etats-Unis. Ainsi, il y aurait aussi des externalités négatives en terme politique.

4) A-t-on de bonnes raisons de penser que cette économie de plateforme ne se répande dans d'autres secteurs que ceux dans lesquels elle est à présent bien installée ?

En effet, tous les pans de l'économie où il existe un potentiel de désintermédiation par le biais d'une plateforme d'appariement entre offre et demande prélevant une commission (banques, distribution de médicaments, etc.) sont théoriquement susceptibles d'être touchés par ce phénomène. Pourtant, on constate dans la pratique une stagnation des emplois ubérisés, ce qui semble atténuer cette crainte théorique.

De plus, la croissance de ces entreprises repose sur la confiance des utilisateurs. Si on arrête d'utiliser ces plateformes, leur modèle économique s'effondrerait en un mois. D'autant plus qu'elles n'apportent aucune innovation de rupture : elles ne font que réutiliser des technologies connues. Elles vendent du "vent technologique".